



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ELABORER UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

ELABORER UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

SOMMAIRE

I. Elaborer le projet

- **L'accompagnement éducatif**
 - principes généraux
 - les volets du projet
- **Identifier les besoins des élèves, articuler les temps, les organisations, les dispositifs d'aide et d'accompagnement.**
 - Exemple de grille d'analyse pour articuler les besoins des élèves, les temps, les organisations, les dispositifs, d'aide et d'accompagnement
- **Elaborer un projet d'accompagnement éducatif mettant en relation besoins des élèves /objectifs éducatifs / contraintes / ressources de l'établissement et/ou de l'environnement**

II. Les volets du projet

- **L'aide aux devoirs et aux leçons**
 - Objectifs poursuivis
 - Modalités générales de mise en œuvre
 - Apprendre ses leçons
 - Faire ses devoirs
 - Approfondir le travail fait en classe
- **La pratique artistique et culturelle**
 - Objectifs poursuivis
 - Modalités générales de mise en œuvre
- **Les activités physiques et sportives**
 - Objectifs poursuivis
 - Modalités générales de mise en œuvre
- **Les langues vivantes**
 - Objectifs poursuivis
 - Modalités générales de mise en œuvre

ELABORER UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

I. ELABORER LE PROJET

L'accompagnement éducatif : principes généraux

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les élèves à faire leurs devoirs, à apprendre leurs leçons, à approfondir les apprentissages, en leur apportant l'aide et les outils nécessaires au développement de leur autonomie¹. - Contribuer à la construction de repères artistiques et culturels en proposant des pratiques d'expression et de création artistiques aboutissant à des réalisations concrètes, en cohérence avec les actions artistiques et culturelles prévues par le projet d'établissement². - Prolonger les enseignements obligatoires d'EPS en des temps supplémentaires de pratique sportive³ concourant au développement du bien être et de la santé des élèves. - Prolonger les enseignements de langue vivante en proposant des activités langagières de compréhension et d'expression orale.
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les ateliers sont organisés de préférence le soir après les cours, quatre jours par semaine, sur une durée maximum de 2 heures consécutives. - Pour les établissements tenus par l'obligation de transport scolaire, les emplois du temps pourront préserver (dans la mesure du possible) la dernière heure de la journée pour la mise en place de ce dispositif.
Parcours	<ul style="list-style-type: none"> - La part respective des différents domaines du projet peut varier durant la semaine ou l'année scolaire selon les formules déterminées par le collège. - Pour que les élèves bénéficient des différents types d'activités, il est souhaitable qu'ils puissent effectuer un parcours le plus équilibré possible entre les volets du projet. Ainsi, l'aide aux devoirs n'est pas réservée aux élèves en difficulté qui pourraient bénéficier d'une pédagogie du détour.
Inscriptions, assiduité et contrôle des présences	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves sont inscrits par les familles, mais l'établissement (chef d'établissement, professeur principal...) peut solliciter auprès des parents l'inscription des élèves pour lesquels il estime que les activités seraient particulièrement bénéfiques dans le cadre des PPRE ou des actions visant l'excellence des élèves performants, en particulier. - Les élèves inscrits doivent respecter une obligation d'assiduité. La communication avec les familles est sur ce plan essentielle. - Le contrôle des présences et le signalement des absences doivent être réalisés tous les jours. - l'inscription des plages d'atelier dans l'emploi du temps des élèves inscrits, permet un contrôle direct .
Etapes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> - L'impulsion se fait par le chef d'établissement et l'équipe de direction ; le pilotage du dispositif se fait via le conseil pédagogique. - La phase d'analyse permet d'identifier les manques et les besoins des élèves, de mobiliser les personnels et de mettre en cohérence les différents dispositifs déjà existants, en les articulant au sein d'une réflexion globale. - La phase de mise en place prévoit les temps nécessaires pour la concertation (démarche, contenu, suivi des élèves, évaluation). - La phase de communication permet d'informer les familles sur les offres et l'intérêt du dispositif. - L'évaluation du dispositif se fait à partir d'indicateurs reprenant les critères des effets attendus.
Evaluation des besoins des résultats, des effets et de l'impact	<ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation du projet, fondée sur un certain nombre d'indicateurs distinguera : <ul style="list-style-type: none"> - l'évaluation des résultats de l'action rendra compte de l'atteinte des objectifs établis au regard des besoins repérés initialement - l'évaluation des effets du projet sur l'environnement scolaire (ambiance, relations, ...). - l'évaluation de l'impact : sur la réussite scolaire sur l'image de l'établissement par exemple.

¹ Voir la fiche guide « L'aide aux devoirs et aux leçons »

² Voir fiches « La pratique artistique et culturelle »

³ Voir fiche « La pratique sportive »

L'accompagnement éducatif : les volets du projet

	Aide aux devoirs et aux leçons	Pratique sportive	Pratique artistique et culturelle	Langues vivantes
Personnels impliqués sous la responsabilité du chef d'établissement	<p>Enseignants volontaires (dont les professeurs documentalistes) de l'établissement ou d'autres établissements.</p> <p>Personnels de la vie scolaire.</p> <p>Assistants pédagogiques ou d'éducation.</p> <p>Intervenants extérieurs sous réserve de qualification reconnue : étudiants, bénévoles...</p>	<p>En premier lieu les enseignants professeurs d'EPS volontaires.</p> <p>Autres catégories de personnels de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistants d'éducation - Assistants pédagogiques - Professeurs d'autres disciplines <p>Personnels territoriaux de la filière sportive.</p> <p>Educateurs sportifs des associations locales ou des clubs affiliés aux fédérations sportives agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.</p> <p>Tout autre intervenant sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative.</p>	<p>Enseignants et équipe éducative.</p> <p>Professionnels de la culture et artistes en privilégiant ceux des structures proches ou des partenariats acquis, sous réserve de qualification reconnue, ou de conventions, et/ou de projets.</p>	<p>Enseignants et équipe éducative.</p> <p>Locuteurs natifs.</p> <p>Assistants de langue.</p>
Précaution	<p>Les activités qui se déroulent à l'extérieur de l'établissement doivent être placées sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative.</p> <p>La présence physique d'un membre de l'équipe éducative (professeur d'EPS ou non) est requise dès qu'il s'agit de pratique sportive à l'extérieur de l'établissement.</p>			

	Aide aux devoirs et aux leçons	Pratique sportive	Pratique artistique et culturelle	Langues vivantes
Contenus	<p>Aide aux devoirs et aux leçons, avec apports sur les procédures intellectuelles de base (méthodologie), des éclairages sur les compétences disciplinaires ou transversales, l'utilisation des outils numériques et la recherche documentaire.</p> <p>Approfondissement disciplinaire : projets inter disciplinaires.</p>	<p>En prolongement des projets d'EPS et d'association sportive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pratique d'une activité physique sportive ou artistique (APSA) différente de celles pratiquées en classe ou à l'AS. - Pratique complémentaire d'une APSA programmée en classe ou à l'AS - Pratique d'une APSA en lien avec un besoin repéré de l'élève (non nageur, par exemple). - ... 	<p>Activités d'expression et de création, en liaison avec la découverte et la compréhension de l'environnement culturel local, dans un souci de cohérence du parcours de l'élève et en liaison avec le projet de l'établissement.</p> <p>Atelier artistique, atelier de culture scientifique et technique.</p> <p>Projets scientifiques.</p>	<p>Activités langagières de compréhension et d'expression orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entraînement à la prononciation et à la maîtrise de l'intonation. - Situations d'interactions orales, jeux de rôles - Situations de compréhension prenant appui sur les outils multimédia, les TICE, les visioconférences.

Identifier les besoins des élèves, articuler les temps, les organisations, les dispositifs, d'aide et d'accompagnement.

L'accompagnement éducatif est envisagé comme l'un des dispositifs stratégiques contribuant à l'égalité des chances. Il répond au souci de donner à tous les élèves, quel que soit leur milieu social, les moyens de réussir leur parcours scolaire.

- L'aide aux devoirs répond principalement à un objectif d'encadrement du travail scolaire.
- L'axe sportif de l'accompagnement éducatif contribue, à l'intégration de tous, à la capacité à vivre ensemble.
- L'axe culturel et artistique renforce les apprentissages scolaires et l'engagement des élèves dans des pratiques artistiques précises, il favorise des attitudes, construit un rapport aux savoirs et exige tout à la fois un parcours singulier et une ouverture à l'autre.
- Les activités en langues vivantes proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif permettent de renforcer les compétences linguistiques des élèves. Elles favorisent tout particulièrement les domaines de la communication orale : l'écoute, la production et les interactions.

Pour atteindre ces objectifs, les projets d'accompagnement éducatif ne doivent pas être considérés comme une offre « supplémentaire » aux enseignements mais comme une offre « complémentaire » répondant à des besoins clairement identifiés, s'insérant dans une réflexion éducative globale. Il ne s'agit donc pas d'une juxtaposition d'actions proposées en fonction des propositions des intervenants.

La recherche de cohérence entre les différents dispositifs institutionnels et les différentes modalités locales de prise en charge des élèves est absolument indispensable. C'est la raison pour laquelle les projets d'accompagnement éducatif doivent s'inscrire de façon explicite dans le projet de l'établissement, les contrats d'objectifs et être articulés avec les autres dispositifs éducatifs d'aide, d'accompagnement, de soutien ou de suivi des élèves, mis en œuvre dans l'établissement (école ouverte, aide personnalisée, tutorat...), en particulier dans le cadre des PPRE dont il peut être une pièce importante et pas exclusivement dans son volet aide aux devoirs..

La création d'une grille d'analyse peut permettre de mettre en relation :

- **les besoins des élèves** identifiés **au regard du socle commun à partir d'indicateurs rendant compte de ces besoins;**
- **les temps, les instances, les personnes responsables de l'identification de ces besoins :**
 - professeurs, professeurs principaux, assistants d'éducation ou pédagogues, CPE...
 - lors des conseils pédagogiques, des conseils de classe...
- **les compétences du socle commun à construire :** connaissances, capacités ou attitudes ;
- **les modalités de prise en charge des besoins des élèves:**
 - Aide individualisée pendant les cours ;
 - Soutien disciplinaire en groupes de besoin, groupes de compétences ;
 - Accompagnement Educatif ;
 - PPRE : le programme peut intégrer l'accompagnement éducatif comme l'une de ses propositions.
- **Les responsables de ces différents prises en charge**
 - les enseignants de la classe ;
 - d'autres enseignants ;
 - des assistants d'éducation
 - des assistants pédagogiques
 - le CPE
 - d'autres partenaires

Exemple de grille d'analyse pour articuler les besoins des élèves, les temps, les organisations, les dispositifs, d'aide et d'accompagnement⁴.

Constats et indicateurs ?	Qui constate, analyse et fait des propositions de prise en charge ?	Objectifs en référence au socle ?	Modalités de prise en charge ?	Indications pour des activités formatives
1. LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE				
<p>Difficulté de certains élèves pour rédiger des textes cohérents - Notes obtenues en rédaction.</p> <p>Difficulté à prendre des notes ou des consignes sous la dictée.</p>	<p>Les professeurs, en particulier ceux de Français lors du conseil de classe.</p> <p style="font-size: 2em; opacity: 0.5; text-align: center;">EXEMPLE</p>	<p>Capacité : rédiger un texte cohérent sur un domaine précis, construit en paragraphes, correctement ponctué, dans un propos clair et cohérent qui respecte des consignes et le chantier proposé.</p> <p>Dans ce cadre-là, la reprise des éléments relevant de la norme syntaxique et orthographique peut-être envisagée.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Différenciation pédagogique durant les cours. 2. Module de soutien en Français durant le premier trimestre pour les élèves concernés. 3. Objectif d'un PPRE par exemple. 4. Module d'approfondissement dans le cadre de l'accompagnement éducatif. 	<p>Chantier d'écriture en rapport avec le travail de la classe.</p> <p>Atelier d'écriture créative organisé dans le cadre d'un projet art et culture.</p> <p>Atelier de réflexion orthographique.</p> <p style="font-size: 2em; opacity: 0.5; text-align: center;">EXEMPLE</p>

⁴ Les exemples sont proposés à titre indicatif sur deux piliers du socle

Constats et indicateurs ?	Qui constate, analyse et fait des propositions de prise en charge ?	Objectifs en référence au socle ?	Modalités de prise en charge ?	Indications pour des activités formatives
7. AUTONOMIE INITIATIVE				
Certains élèves (principalement ceux de 6 ^{ème}), n'apprennent pas leurs leçons ou ne savent pas les apprendre - Notes de devoirs à la maison - Appréciations des professeurs sur les carnets	Par les professeurs lors des conseils de classe ou des conseils pédagogiques EXEMPLE	<u>Connaissance</u> : connaître les processus d'apprentissage, ses points forts et ses faiblesses	1. Enseignants durant les cours 2. Accompagnement Educatif pour certains élèves	Retour sur le chapitre : - contextualisation de la leçon - repérage de l'essentiel - mise en relation avec ce qui a été déjà fait ; - redire en synthétisant - expliquer et trouver des exemples - reprendre une interrogation écrite ou un exercice et mettre en relation avec la leçon.
Certains élèves ne parviennent pas à faire leurs devoirs (mettre les exercices en lien avec la leçon, comprendre les consignes, développer les réponses, présenter leurs exercices rigoureusement)	Par les professeurs lors des conseils de classe ou des conseils pédagogiques	<u>Capacité</u> : s'appuyer sur des méthodes de travail	1. Enseignants durant les cours 2. Accompagnement Educatif pour certains élèves	Mise en lien de l'exercice avec la leçon, reformulation des consignes, projection des attentes, réalisation du travail, révision du travail
Les élèves de 6 ^{ème} ne savent pas prendre de notes. - Les classeurs font apparaître des notes éparses ou besogneuses	Par les professeurs en classe Par les intervenants de l'accompagnement éducatif	<u>Capacité</u> : s'appuyer sur des méthodes de travail : savoir prendre des notes,	1. Enseignants durant les cours 2. Accompagnement éducatif pour certains élèves	A partir d'un texte documentaire de la classe, reformuler, synthétiser, se représenter, trouver les mots.
Certains élèves ne savent pas organiser leur travail dans la semaine - Travail fait au dernier moment	Par les intervenants de l'accompagnement éducatif	<u>Capacité</u> : s'appuyer sur des méthodes de travail : organiser son temps et planifier son travail EXEMPLE	1. Professeur principal 2. Accompagnement éducatif pour certains élèves	Hiérarchiser les tâches demandées (exercices, devoirs, recherches) Planifier son travail (brouillon, puis retour sur les brouillons en décalage)

Elaborer un projet d'accompagnement éducatif mettant en relation besoins des élèves /objectifs éducatifs / contraintes / ressources de l'établissement et/ou de l'environnement

1. Articuler besoins des élèves et objectifs éducatifs

L'accompagnement éducatif est une offre éducative complémentaire aux enseignements dont les objectifs sont clairement définis :

- aider les élèves à faire leurs devoirs, à apprendre leurs leçons, à approfondir les apprentissages, en leur apportant l'aide et les outils nécessaires au développement de leur autonomie ;
- offrir aux élèves des pratiques d'expression et de création, en liaison avec la découverte et la compréhension de l'environnement culturel local, dans un souci de cohérence du parcours de l'élève et en liaison avec le projet de l'établissement et son volet culturel;
- proposer aux élèves des temps supplémentaires de pratique sportive en prolongement du projet d'EPS et du projet de l'AS de l'établissement ;
- Faire vivre aux élèves des activités langagières de compréhension et d'expression orale en complément des temps d'enseignement.

Points de vigilance

- Le projet d'accompagnement éducatif part de l'analyse des besoins des élèves, il définit des objectifs à atteindre au regard du socle commun et prévoit une évaluation du dispositif.
- Les ateliers mis en place dans le projet élaboré par l'établissement, s'inscrivent dans les objectifs généraux du dispositif (le soutien disciplinaire individualisé ou en groupe de niveau ou de compétence, par exemple, ne relève pas spécifiquement des objectifs de l'AE, même s'il peut en faire partie selon un projet bien défini).
- La liaison entre l'accompagnement éducatif et l'enseignement doit être assurée, notamment par la participation des enseignants et la mise en place d'outils de communication efficaces.

2. Prendre en compte une double contrainte

La spécificité de l'accompagnement éducatif est qu'il s'appuie sur le volontariat des familles et des intervenants.

Des besoins particuliers peuvent avoir été identifiés chez un certain nombre d'élèves, les objectifs éducatifs à poursuivre peuvent avoir été formulés... encore faut-il trouver des intervenants pour encadrer les ateliers et que les élèves « ciblés » s'inscrivent à ces ateliers.

En fait cette double contrainte n'est cependant pas insurmontable.

Concernant le volontariat des élèves et des familles l'expérience prouve que, lorsque l'établissement (par la voix du chef d'établissement, du professeur principal...) « prescrit » l'inscription à certains élèves, ceux-ci suivent très généralement le conseil, en particulier lorsque l'accompagnement éducatif est inclus dans un PPRE.

Le volontariat des intervenants (en particulier les enseignants) est lui une contrainte plus lourde. Il peut par exemple apparaître dans l'établissement, la nécessité de proposer à quelques élèves un atelier artistique qui leur permettrait de développer des compétences d'expression et de création... Si personne parmi les enseignants de l'établissement ou les autres personnels, ne souhaite ou ne peut, mettre en place cet atelier, l'établissement peut initier ou s'appuyer sur des partenariats (le chef d'établissement s'assurera de la compétence des intervenants et de la qualité des activités proposées).

3. S'appuyer sur les ressources de l'établissement et de son environnement

Les ressources de l'établissement pour construire le projet d'accompagnement éducatif sont diverses et nombreuses. Elles peuvent être internes à l'établissement, ou se situer dans son environnement proche.

Les ressources humaines et matérielles internes à l'établissement

Le personnel de l'établissement (enseignant, ou non enseignant, assistant d'éducation, assistant pédagogique, CPE, professeur documentaliste....) constitue bien entendu la première ressource de l'établissement.

Le CDI, la salle informatique, les aires sportives... constituent pour leur part des ressources matérielles qui peuvent largement être mises à profit dans le projet.

Les ressources humaines extérieures à l'établissement

Quand les ressources humaines internes à l'établissement font défaut, il est possible de solliciter des enseignants d'autres collèges ou des écoles élémentaires voisines. Mais, comme le précise la circulaire peuvent également être contactés « des étudiants, des parents d'élèves, des bénévoles (membres d'associations, enseignants à la retraite...)

Le chef d'établissement doit bien entendu s'assurer de la qualité de l'encadrement et veiller aux projets qu'ils proposent. La circulaire précise de plus que « les activités qui se déroulent à l'extérieur du collège doivent être placées sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative ».

Les partenariats⁵

Les partenariats avec des associations locales (sportives, culturelles, éducatives...) situées dans l'environnement du collège, constituent également un levier potentiel permettant de diversifier l'offre éducative et de répondre au mieux aux besoins des élèves.

4. Réfléchir à l'évaluation : des résultats, des effets et de l'impact

Pour évaluer un projet d'accompagnement éducatif il faut distinguer différents niveaux d'analyse : le niveau du résultat, celui de l'effet et enfin celui de l'impact.

Exemple :

Constatant que les élèves de 6^{ème} avaient du mal à apprendre leurs leçons, un établissement a mis en place, dans le cadre de l'accompagnement éducatif, un atelier « aide à l'apprentissage des leçons » pour les élèves de 6^{ème}.

Pour évaluer la pertinence de l'atelier et pour éventuellement réguler l'action, le collège a inscrit sur les livrets scolaires une note de « leçons ».

L'augmentation très sensible de cette note de leçons quelques mois après, rend compte du résultat de l'action (l'objectif visé est atteint).

Si au cours du trimestre suivant, l'équipe constate une amélioration des résultats scolaires (qui n'était pas l'objectif initial de l'atelier), elle pourra en déduire que l'accompagnement éducatif a eu un effet (partiel probablement) sur cette amélioration des résultats (effet partiel sauf si aucune autre action particulière ne peut expliquer celle ci)

Si au contraire, malgré le fait que les élèves apprennent leurs leçons, les moyennes scolaires n'évoluent pas...l'établissement pourra inférer que le fait d'apprendre ses leçons (ou de ne pas les apprendre) n'a pas d'effet mesurable sur la réussite scolaire (il n'y a pas de lien de cause... à effet)... Ou qu'il faut sérieusement se questionner sur ce que signifie « apprendre ses leçons » et si les difficultés scolaires viennent de là !

Cet atelier peut donc indirectement avoir un effet sur la prise de conscience des enseignants, de la nécessité d'engager une réflexion sur le travail donné à la maison...

Il peut avoir également un effet positif sur la vie scolaire : les élèves se sentant plus sûrs d'eux peuvent être plus assidus, moins agressifs...

Enfin, après quelques temps, on pourra évaluer l'impact des différentes actions mises en place dans le collège , sur l'image de l'établissement par exemple : évolution du nombre de demandes de dérogation.

⁵ Voir fiches « pratiques artistiques et culturelles »

En conclusion :

- *l'objectif d'une action s'évalue au travers d'un résultat qui peut avoir un ou plusieurs effets « collatéraux ».*
- *plusieurs effets conjugués peuvent avoir un impact sur l'établissement.*

Résultats, effets, impact : définitions

Résultats :

Evaluer les résultats du projet c'est mesurer les changements qualitatifs et quantitatifs produits directement par l'action.

Les résultats sont en relation directe avec les objectifs de l'action eux mêmes définis à partir de l'analyse des besoins ou de la situation.

Effets :

Evaluer les effets c'est rendre compte des incidences de l'action (ou des actions conjuguées) sur le milieu physique et humain environnant

Les effets conjuguent les résultats de l'action et d'autres dynamiques ou contraintes provenant du milieu dans lequel se déroule l'action.

Impact : Evaluer l'impact c'est traduire la nouvelle situation issue de l'ensemble des effets.

a . Evaluer le projet en général : richesse et intérêt

Exemples d'indicateurs pour mesurer la richesse du projet et la mobilisation de l'établissement

- Nombre d'ateliers mis en place ;
- Equilibre de la répartition des ateliers entre les différents volets ;
- Nombre de personnels de l'établissement engagés ;
- Diversité des disciplines et des catégories de personnels impliquées ;
- Différenciation pédagogique au sein des ateliers ;
- Nombre d'intervenants extérieurs et de partenariats construits ;
- Nombre d'élèves inscrits.
- Pourcentage d'élèves inscrits par « prescription » de l'établissement

Exemples d'indicateurs pour mesurer l'intérêt du projet pour les élèves et les familles

- Nombre d'inscriptions spontanées ;
- Rapport entre le nombre de familles qui acceptent l'inscription à un atelier et le nombre de familles à qui l'on propose l'inscription ;
- Assiduité des élèves inscrits ;
- Evolution des inscriptions ou pourcentage d'élèves ou de familles souhaitant sortir du projet en cours d'année ;
- Evolution des inscriptions d'une année sur l'autre ;
- Evolution dans le degré de précision de la formulation des besoins par les élèves et/ou leur famille ;
- Réponses aux questionnaires de satisfaction.

b. Evaluer les résultats des actions

Exemples d'indicateurs pour mesurer les résultats de l'action sur quelques objectifs envisagés dans le cadre de l'accompagnement éducatif

- Amélioration du travail personnel :
 - implication des élèves durant les ateliers ;
 - évolution des notes de leçon ou de travail à la maison (ou des appréciations des professeurs) ;
 - évolution du pourcentage d'élèves ayant appris leurs leçons ou fait le travail demandé ;

- Amélioration du rapport au travail scolaire :
 - amélioration de l'organisation de son travail, du soin, de l'ordre...
- Amélioration de la confiance en soi, de la participation de l'autonomie, de l'initiative...
 - Evolution de la note de vie scolaire ;
 - Evolution du taux d'absentéisme ;
 - Evolution de la participation au FSE, à l'AS.
- Amélioration de l'expression ou la créativité
 - qualité des réalisations artistiques et culturelles réalisées durant l'accompagnement éducatif ;
 - évolution des appréciations des professeurs, des moyennes dans les disciplines artistiques et dans les autres disciplines.
 - ...

c . Evaluer les effets

Exemples d'indicateurs pour mesurer les effets de l'accompagnement éducatif :

- Sur le décrochage scolaire et la vie scolaire
 - Evolution du taux d'absentéisme en cours ou des exclusions de cours ;
 - Evolution du nombre de sanctions pour incivilité ;
 - Evolution du taux d'absentéisme ou du nombre d'incivilités ;
 - Evolution du nombre d'élèves inscrits au FSE ;
- Sur les relations élèves/professeur
 - Evolution des appréciations des professeurs sur les carnets scolaires ou du regard porté sur certains élèves ;
- Sur les relations entre les professeurs
 - Création d'outils de liaison classe/atelier ;
 - Création de projets interdisciplinaires ;
 - Elaboration d'atelier en commun ;
- Sur les pratiques professionnelles
 - Evolution du regard porté sur « les devoirs à la maison », de la quantité ou de la nature des ces devoirs et de leur hiérarchie ;
 - Evolution de la concertation par niveau pour répartir la charge de travail de manière satisfaisante ;
 - Evolution du nombre de modules de soutien disciplinaire mis en place ;
 - Evolution de l'offre par les professeurs vers une logique intégrative (les besoins répertoriés s'inscrivant peu à peu dans des projets qui les intègrent)

d. Evaluer l'impact

Exemples d'indicateurs pour mesurer l'impact du projet

- Sur les résultats scolaires
 - Evolution des moyennes des solaires des élèves ;
 - Evolution du taux de réussite au Brevet ;
 - Evolution de l'ambition des élèves pour un parcours d'étude plus long et plus exigeant ;
- Sur l'image de l'établissement
 - Evolution du nombre de demandes de dérogation ;

ELABORER UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

II. LES VOLETS DU PROJET

L'aide aux devoirs et aux leçons

Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis dans le volet aide aux devoirs visent particulièrement le pilier 6 et 7 du socle commun. Les activités conduites doivent permettre de développer l'autonomie des élèves, de susciter le travail en groupe (les interactions entre pairs favorisent les acquisitions), de les rendre acteurs de leurs apprentissages en leur apportant une aide méthodologique susceptible de les aider à développer des procédures intellectuelles de base.

2 objectifs sont particulièrement envisagés :

- permettre aux élèves de réaliser les devoirs à faire à la maison (anticipation, planification, prolongement et approfondissement)
- permettre aux élèves d'apprendre leurs leçons (contextualisation, mise en lien avec le déjà vu, reformulation, mémorisation, transfert dans des activités connexes)

Mais les autres piliers du socle sont également concernés dans la mesure où les devoirs et les leçons peuvent concerner des champs disciplinaires variés et que les ateliers mis en place peuvent mobiliser des compétences diverses dans des projets interdisciplinaires.

C'est particulièrement le cas en ce qui concerne le troisième objectif du volet « aide aux devoirs »

- approfondir le travail fait en classe

Exemple

- les compétences du pilier 1 (maîtrise de la langue) peuvent être mobilisées dans des ateliers de lecture-écriture ou de journal scolaire ;
- les compétences du pilier 3 (principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) peuvent être mises en œuvre dans des ateliers jeu d'échecs, ou dans des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable ; ou encore plus simplement dans des démarches qui sollicitent le raisonnement et la démonstration.

L'aide aux devoirs et aux leçons

Modalités générales de mise en œuvre

Objectifs visés dans la circulaire/besoins des élèves	Indicateurs	Points de vigilance	Ateliers	Evaluation de l'objectif, de l'effet sur les élèves et indicateurs	Evaluation de l'effet sur les enseignants et indicateurs
<p>Réaliser les devoirs faits à la maison</p> <p>Disposer de conditions favorables pour faire ses devoirs : espace pour travailler, outils, aide...</p> <p>Apprendre à s'organiser dans le temps, à planifier le travail demandé</p>	<p>Devoirs non faits</p> <p>Appréciations des professeurs concernant le travail personnel</p>	<p>Les enseignants, doivent en classe, s'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que les élèves ont correctement noté les devoirs sur le cahier de textes ; - qu'ils disposent du matériel nécessaire pour les réaliser. 	<p>Atelier type « études surveillées ou encadrées » en fonction du niveau et de la qualité d'intervention de l'intervenant</p> <p>(voir fiche : réaliser les devoirs faits à la maison)</p>	<p>Amélioration du travail personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des notes de devoirs faits à la maison ou des appréciations des professeurs <p>Amélioration de l'autonomie des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des appréciations des professeurs concernant le travail personnel <p>Amélioration de la réussite scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des moyennes des élèves inscrits à l'AE 	<p>Réflexion de l'équipe pédagogique autour des devoirs à faire à la maison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleur équilibre dans le volume et la répartition des devoirs demandés - Harmonisation des exigences. - Explicitation des attentes en classe entière
<p>Apprendre ses leçons</p> <p>Disposer des conditions favorables pour apprendre ses leçons</p> <p>Comprendre ce que signifie « apprendre ses leçons » (principalement pour les élèves de 6^{ème})</p>	<p>Leçons non sues</p> <p>Appréciations des professeurs concernant le travail personnel</p>	<p>Les enseignants doivent en classe s'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que les leçons ont bien été inscrites sur le cahier de textes ; - que le contenu et la forme en sont clairement désignés ; - que les élèves ont compris ce qu'ils devaient « apprendre » 	<p>Atelier type « études surveillées ou encadrées » en fonction du niveau et de la qualité d'intervention de l'intervenant</p> <p>(voir fiche : apprendre ses leçons)</p>	<p>Amélioration du travail personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des notes de leçons ou des appréciations des professeurs <p>Amélioration de l'autonomie des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des appréciations des professeurs concernant le travail personnel <p>Amélioration de la réussite scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des moyennes des élèves inscrits à l'AE 	<p>Réflexion de l'équipe pédagogique autour des leçons</p> <p>Meilleur équilibre dans le volume et la répartition des leçons à apprendre</p> <p>Harmonisation des exigences.</p> <p>Explicitation des attentes en classe entière</p>

<p>Approfondir le travail fait en classe Etablir des relations entre les savoirs</p> <p>Transférer les connaissances, capacités ou attitudes développées en cours dans des situations différentes.</p>	<p>Difficulté à transférer des compétences dans des situations autres que celles vues en cours</p> <p>Difficulté à articuler des connaissances disciplinaires</p>	<p>Proposer des ateliers de recherche documentaire (dossiers, TICE) Penser à la valorisation des travaux effectués par les élèves dans les ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposition - présentation publique... 	<p>Ateliers s'appuyant sur des recherches documentaires mobilisant les ressources de l'établissement (CDI, TICE)</p> <p>Ateliers proposant des projets interdisciplinaires (type IDD)</p> <p>Ateliers découverte des métiers</p>	<p>Amélioration du travail personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des appréciations des professeurs concernant le travail personnel <p>Amélioration de l'autonomie des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des appréciations des professeurs concernant le travail personnel <p>Amélioration de la réussite scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des moyennes des élèves inscrits - Consolidation des compétences attendues du B2i l'AE 	<p>Mise en place de projets pluridisciplinaires</p>
---	---	--	--	--	---

L'aide aux devoirs et aux leçons

1. Apprendre ses leçons

Modalités de constitution des groupes	Activités attendues de l'élève	Activités attendues de l'intervenant	Interactions intervenant/élève(s) ou élève(s)/élève(s)	Dispositifs de contrôle ou de suivi et indicateurs	Avantages ou inconvénients
Groupe constitué d'élèves de plusieurs classes : 6 ^{ème} , 5 ^{ème} ...	Comprendre et repérer ce qui doit être mémorisé Contextualiser les savoirs à apprendre Mettre en place des stratégies de mémorisation S'auto-évaluer	Vérifier les cahiers de textes ; Apporter une aide méthodologique : - aider les élèves à identifier ce qui doit être retenu ; - leur donner une méthode et des outils d'auto évaluation Vérifier que les élèves ont appris leurs leçons	Interaction intervenant/élève	Contrôle du cahier de textes Outils d'auto-évaluation élève - Note de leçon - Appréciations des professeurs concernant le travail personnel	Facilité d'organisation mais disponibilité relative (en durée) de l'intervenant pour aider ou interroger chaque élève.
Groupe constitué d'élèves d'un même niveau : des élèves de 6 ^{ème}	Idem	Idem	Idem Possibilité de travail en groupe pour les élèves d'une même classe	Idem	L'organisation dépend du nombre d'élèves par niveau de classe Disponibilité relative de l'intervenant pour chaque élève
Groupe constitué d'élèves d'une même classe : Les élèves de 6 ^{ème} A	Idem	Idem Possibilité d'interventions collectives, les élèves ayant les mêmes leçons à apprendre	Possibilité de tutorat élève/élève ou de travail en groupe restreint pour s'aider à repérer les éléments à mémoriser et pour s'interroger	Idem	L'organisation dépend du nombre d'élèves de chaque classe inscrits L'aide de l'intervenant est facilitée par le fait que les élèves ont les mêmes leçons à apprendre

L'aide aux devoirs et aux leçons

2. Faire ses devoirs

Modalités de constitution des groupes	Activités attendues de l'élève et compétences mobilisées	Activités attendues de l'intervenant	Interactions intervenant/élève(s) ou élève(s)/élève(s)	Dispositifs de contrôle ou de suivi et indicateurs	Avantages ou inconvénients
Groupe constitué d'élèves de plusieurs classes : 6 ^{ème} , 5 ^{ème} ...	Réaliser les devoirs demandés Organiser son temps et planifier le travail à réaliser, rechercher les informations utiles, consulter les outils nécessaires, savoir s'auto évaluer	Vérifier les cahiers de textes et apporter une aide méthodologique : aider les élèves à répartir et organiser leur travail ; Répondre aux demandes individuelles ; Contrôler le travail des élèves.	Interaction intervenant/élève	Contrôle du cahier de textes Fiche d'auto-évaluation élève	Facilité d'organisation mais disponibilité relative (en durée et en compétence) de l'intervenant pour chaque élève.
Groupe constitué d'élèves d'un même niveau: uniquement des élèves de 6 ^{ème}	Idem + Confronter, justifier expliquer... si les élèves travaillent à plusieurs	Idem	Interaction intervenant/élève Possibilité éventuelle de travail en groupe pour les élèves d'une même classe	Idem	L'organisation dépend du nombre d'élèves par niveau. Disponibilité relative de l'intervenant pour chaque élève. Le travail en groupe est plus riche et plus motivant pour beaucoup d'élèves
Groupe constitué d'élèves d'une même classe : Les élèves de 6 ^{ème} A	Idem + Confronter, justifier expliquer,... si les élèves travaillent à plusieurs	Idem + Possibilité d'explications collectives, les élèves ayant les mêmes devoirs à effectuer Aider les élèves à travailler efficacement en groupe	Interaction intervenant /élève(s) Possibilité de tutorat élève/élève ou de travail en groupe restreint pour s'aider s'entraider, s'interroger...	Idem	L'organisation dépend du nombre d'élèves inscrits dans chaque classe L'aide de l'intervenant est facilité par le fait que les élèves ont les mêmes devoirs et qu'ils peuvent travailler en groupe
Groupe constitué d'élèves ayant des devoirs à effectuer dans une même discipline : devoirs de mathématiques...	Réaliser les devoirs demandés dans la discipline de l'atelier Confronter, justifier expliquer,... si les élèves travaillent à plusieurs	Idem + Possibilité éventuelle d'explications collectives pour les élèves d'une même classe réalisant le même devoir	Interaction intervenant/élève Possibilité de travail en groupe pour les élèves d'une même classe réalisant le même devoir	Idem	L'organisation dépend du nombre d'élèves inscrits Disponibilité relative de l'intervenant pour chaque élève.

L'aide aux devoirs et aux leçons

3. Approfondir le travail fait en classe

Les ateliers mis en place dans le volet « approfondissement disciplinaire » poursuivent deux objectifs :

- Etablir des relations entre les savoirs ;
- Favoriser le transfert des connaissances, capacités ou attitudes développées en cours dans des situations différentes

Type d'atelier	Modalités de constitution des groupes	Activités attendues de l'élève et compétences mobilisées	Activités attendues de l'intervenant	Dispositifs de contrôle ou de suivi et indicateurs
Travaux personnels : lectures et recherches documentaires (au CDI ou en utilisant les TICE)	Groupes constitués d'élèves de plusieurs classes ayant des exposés à préparer, des recherches documentaires à réaliser...	Réaliser un travail personnel nécessitant des recherches, des synthèses de lecture, la constitution d'un dossier...(en vue de la réalisation d'un exposé par exemple). Compétences des piliers 6 et 7 - Organiser son temps et planifier le travail à réaliser - rechercher les informations utiles, - consulter les outils nécessaires, - savoir s'auto évaluer	Apporter une aide méthodologique : - organisation du travail - recherche d'information Vérifier la pertinence et la qualité des travaux - aider les élèves à se doter d'outils d'auto-évaluation critériée.	Outils d'auto-évaluation critériée Appréciations des professeurs concernant le travail personnel réalisé
Travail sur un projet interdisciplinaire « finalisé » (autre qu'artistique et culturel)	Groupe constitué des élèves intéressés par le projet proposé par l'intervenant	Réalisation d'un projet collectif : exposé, exposition, dossier... Compétences des piliers concernés par le projet (1 à 5) Compétences des piliers 6 et 7	Idem + Aider les élèves à travailler efficacement en groupe - se répartir les rôles - s'organiser, planifier - s'auto-évaluer	Idem Qualité de la « finalisation »

La pratique artistique et culturelle

Objectifs poursuivis

La pratique artistique et culturelle vise particulièrement les compétences du socle commun en offrant aux élèves des occasions valorisantes d'apprentissage et de réussite. Elle favorise une maîtrise de la langue par des approches diversifiées des langages artistiques. Elle offre des repères dans l'histoire des arts et favorise des articulations entre des contextes culturels contemporains et historiques.

Les pratiques proposées doivent permettre de développer l'autonomie des élèves, de susciter le travail individuel et en groupe. La relation à l'autre en termes d'écoute, de collaboration, de confrontation, de perception des différences de points de vue et d'expression sont pour l'élève des occasions uniques de se construire positivement (estime de soi, respect, conscience de son potentiel créateur, satisfaction d'avoir mené à bien un projet, plaisir d'inscrire sa production dans un champ référentiel, ...)

Les élèves deviennent acteurs de leurs apprentissages ; l'apport d'un soutien et d'une aide méthodologique est susceptible de les aider à développer des procédures intellectuelles.

2 objectifs (finalités) sont particulièrement envisagés :

- Offrir aux élèves la possibilité de pratiques d'expression et de création artistiques aboutissant à des réalisations concrètes, en prolongement des enseignements artistiques prodigués et en cohérence avec les actions artistiques et culturelles prévues par le projet d'établissement et son volet culturel
- Offrir aux élèves des opportunités de découvrir des « œuvres » en favorisant des rencontres avec des artistes, des professionnels de l'art, la découverte de lieux culturels, de musées. Les partenariats de proximité sont à privilégier.

La pratique artistique et culturelle, dans le cadre de l'accompagnement éducatif, doit faire apparaître une implication réelle tant corporelle que conceptuelle de l'élève. A travers la mise en œuvre d'une pratique, d'une expérience de nature artistique, l'élève s'interroge, explore, tâtonne, envisage une démarche, fait des hypothèses de travail, prend des risques et fait des choix, analyse son travail, autant d'opérations qui le conduisent à développer progressivement un projet, à le réaliser et à en témoigner. Bien au-delà du plaisir et de la fierté de la création, qui renforcent la confiance en son potentiel et l'estime de soi, la pratique et l'expérience artistiques sont des leviers puissants d'apprentissage et d'acquisition de compétences.

L'aboutissement d'un travail ne se conçoit que si l'élève est à même de donner sens aux manipulations, aux gestes, à la posture corporelle qui matérialisent sa production. Son rapport au monde, aux autres et à lui-même s'en trouvent modifiés, enrichis par sa capacité à agir positivement dans son environnement.

La phase de verbalisation (réflexions, description, questionnements, explicitation, argumentation...) permet un retour tant sur les productions que sur le cheminement qui les précède. L'élève est capable de mettre en mots ce qu'il a fait, de prendre du recul et d'établir des corrélations avec le champ artistique. Il amorce et développe une perception des enjeux artistiques. La forme même du travail, conçue dans une confrontation avec la diversité des productions, interroge l'autre dans sa différence, favorisant une attitude d'estime et de respect.

La pratique artistique et culturelle concerne d'autres compétences du socle commun dans la mesure où elle favorise une maîtrise de la langue par diverses approches des langages artistiques. Elle permet des repères dans l'histoire des arts et suscite des articulations aux contextes culturels contemporains et historiques.

La forme même du travail, conçue dans une confrontation des productions, interroge l'autre dans sa différence, favorisant une attitude d'estime et de respect.

La pratique artistique et culturelle

Modalités générales de mise en œuvre

Objectifs visés dans la circulaire/besoins des élèves	Complémentarité avec le projet d'établissement	Points de vigilance ou préalables	Ateliers	Evaluation de l'objectif, de l'effet sur les élèves et indicateurs	Evaluation de l'effet sur les enseignants et indicateurs
<p>Offrir aux élèves la possibilité de pratiques d'expression et de création artistiques aboutissant à des réalisations concrètes, en cohérence avec les actions artistiques et culturelles prévues par le projet d'établissement.)</p> <p>Etablir une cohérence avec les enseignements artistiques prodigués</p>	<p>Renforcer l'intégration dans l'établissement</p> <p>Favoriser l'interdisciplinarité</p> <p>Valoriser une activité artistique et culturelle</p> <p>Favoriser la rencontre avec l'art (œuvres, artistes, lieux culturels, patrimoine...)</p> <p>Valoriser l'image de l'établissement et contribuer à une identité artistique et culturelle.</p>	<p>Articulation au projet d'établissement et à son volet culturel</p> <p>Compétences de ceux qui animent ou encadrent les ateliers</p> <p>Partenariat de qualité</p> <p>Qualité et ambition du projet</p> <p>Refus d'activité occupationnelle</p>	<p>Formes différentes selon les champs disciplinaires</p> <p>Pratiques réelles avec enjeux artistiques, qualité des moyens engagés</p> <p>Postures de recherche, d'expérimentation</p> <p>Utilisation des Tice au service de la création</p>	<p>Degré d'autonomie (participation, mise en œuvre, organisation, prise en charge d'actions...)</p> <p>Capacité à mettre en place et à expliciter sa démarche et la nature de son projet</p> <p>Capacité à parler de sa production</p> <p>Degré d'innovation</p> <p>Capacité à finaliser un projet</p> <p>Capacité à rendre compte d'une pratique artistique.</p> <p>Degré d'ouverture à des partenaires</p>	<p>Aptitude à permettre l'autonomie de l'élève et à en mesurer ses effets</p> <p>Aptitude à Valoriser le travail global de l'élève</p> <p>Capacité à évaluer l'élève en tant qu'individu</p> <p>Aptitude à modifier son regard sur l'élève</p> <p>Aptitude à travailler avec d'autres acteurs de l'établissement.</p> <p>Aptitude à s'ouvrir à des partenaires extérieurs</p> <p>Aptitude à modifier son regard sur sa pratique d'enseignant</p> <p>Renforcer l'estime de soi</p>

La pratique sportive dans le cadre de l'accompagnement éducatif

Objectifs poursuivis

Le champ des pratiques corporelles au sein du collège est traditionnellement confié à l'éducation physique et sportive obligatoire pour tous et à l'association sportive de l'établissement pour les élèves volontaires, avec pour ceux là une visée de rencontres sportives elles mêmes porteuses d'apprentissages citoyens.

L'accompagnement éducatif vient compléter cette offre pour tous ceux qui ressentent le besoin d'une pratique volontaire, qu'elle ait un lien ou non avec l'enseignement obligatoire et /ou avec l'association sportive. Il s'adresse par principe à tous et propose notamment à ceux qui ne sont pas ou pas encore prêts à l'aventure associative un cadre de pratique sportive sécurisant et de proximité. Il peut s'appuyer sur les activités sportives retenues par les programmes ou par l'association sportive comme il peut en proposer d'autres.

La pratique sportive représente le creuset privilégié de la construction d'un pouvoir d'agir simultanément moteur et social que l'enfant et l'adolescent peuvent réinvestir directement dans leur vie quotidienne dans et en dehors de l'école. L'adulte qu'ils deviendront en sera l'héritier. Les ateliers ont vocation à s'appuyer sur les motivations et les besoins des élèves pour y répondre par le développement de projets individuels ou collectifs. Ils pourront poursuivre sans notion de hiérarchie des objectifs de santé, de développement ou de reconstruction de l'estime de soi, d'ouverture culturelle, d'approfondissement, d'intégration d'élèves dont les besoins sont particuliers etc. Le plaisir trouvé par chacun des élèves dans la pratique et la construction des compétences du socle commun guideront les intervenants. La prise d'initiative des élèves sera recherchée dans la perspective de conduites de plus en plus autonomes, de plus en plus lucides, de plus en plus responsables, tout particulièrement dans le domaine de la santé.

Les ateliers peuvent, mais sans obligation, faire l'objet de conventions partenariales avec les collectivités ainsi qu'avec le tissu associatif local (clubs, comités, ligues).

Le développement de l'accompagnement éducatif sportif rencontre dans certains collèges une opposition des professeurs d'EPS qui avancent un risque de concurrence avec l'association sportive qu'ils ont mission d'animer dans le cadre de leur service. Ailleurs, ce sont justement les professeurs d'EPS qui conçoivent un projet d'ensemble qui articule l'EPS obligatoire, l'association sportive et l'accompagnement éducatif. Il apparaît clairement dans ces établissements que le dynamisme de l'association sportive dynamique n'a rien à craindre du développement de l'accompagnement éducatif à ses côtés, bien au contraire.

Les activités physiques et sportives

Modalités générales de mise en œuvre

PRATIQUE SPORTIVE					
Objectifs visés dans la circulaire/besoin des élèves	Complémentarité avec le projet d'établissement	Points de vigilance ou préalables	ateliers	Evaluation de l'objectif, de l'effet sur les élèves et indicateurs	Evaluation de l'effet sur les enseignants et indicateurs
<p>Prolonger les enseignements obligatoires d'EPS en offrant aux élèves un temps supplémentaire de pratique sportive.</p> <p>Créer un espace d'épanouissement par la pratique sportive. Favoriser la santé.</p> <p>Répondre à des besoins particuliers.</p> <p>Etablir une cohérence avec l'enseignement de l'EPS, l'association sportive, les sections sportives scolaires : prolongement, approfondissement, complémentarité.</p>	<p>Contribuer à l'acquisition des compétences du socle selon les différents piliers.</p> <p>Développer l'autonomie des élèves dans leurs apprentissages.</p> <p>Renforcer l'intégration de tous et la capacité de vivre ensemble.</p> <p>Concourir au développement de la santé, du bien-être et de l'estime de soi.</p> <p>Favoriser l'interdisciplinarité.</p>	<p>Assurer la complémentarité des projets d'éducation physique et sportive, d'accompagnement éducatif et d'association sportive.</p> <p>S'assurer de la qualification des intervenants extérieurs à la communauté éducative.</p> <p>Assurer la présence effective d'un adulte de la communauté éducative dès que les activités se déroulent à l'extérieur de l'établissement.</p> <p>Gérer les inaptitudes selon les mêmes principes que pour l'EPS (décret n° 88-977 du 11.10.88, arrêté du 13.09.89, circulaire n° 90-107 du 17.05.90).</p>	<p>Activités physiques sportives ou artistiques.</p> <p>Choix des activités en continuité ou en contraste avec celles de l'AS et/ou du projet d'EPS.</p> <p>Choix des activités en réponse à des besoins particuliers en lien avec la santé et l'estime de soi (ex : savoir nager, stretching, step renforcement musculaire).</p> <p>Choix d'activités permettant l'intégration d'élèves handicapés et/ou à besoins particuliers.</p> <p>Pratique d'activités sportives dans un contexte particulier (langue étrangère).</p>	<p>Plaisir éprouvé par l'élève dans la pratique, authenticité de la relation pédagogique avec l'intervenant.</p> <p>Réalisation par l'élève de son projet personnel ou collectif au sein de l'atelier.</p> <p>Degré d'autonomie de l'élève dans la conduite de son projet.</p> <p>Amélioration des attitudes et résultats en EPS, incidences sur les attitudes et méthodes dans d'autres disciplines.</p> <p>Autonomie dans la gestion de sa vie physique, estime de soi.</p> <p>Emergence de projets nouveaux chez l'élève. Prise de licence à l'AS.</p>	<p>Capacité à poser un regard plus aiguisé sur l'élève « qui-agit-et-apprend », à identifier la ou les difficultés qu'il rencontre.</p> <p>Capacité à personnaliser ses interventions et à susciter l'émergence de projets chez les d'élèves.</p> <p>Capacité à fidéliser les élèves autour d'un projet personnel.</p> <p>Capacité à investir des pratiques innovantes.</p> <p>Incidence sur le développement de l'estime de soi professionnelle.</p>

L'accompagnement éducatif en langue vivante étrangère

Le développement des compétences en langue étrangère de tous les élèves est inscrit dans le socle commun, qui a fait de la pratique d'une langue, au moins au niveau A2, son deuxième pilier. A ce titre, les langues vivantes étrangères peuvent être prises en compte dans deux axes de l'accompagnement éducatif. Comme toutes les disciplines, elles peuvent relever de l'aide aux devoirs et aux leçons, mais elles peuvent aussi faire l'objet d'un dispositif spécifique destiné au renforcement de la pratique et des compétences de l'oral.

Le plan de rénovation des langues vivantes de 2005 a fait du développement des compétences orales en langue étrangère une priorité. L'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues pose la nécessité d'une inflexion des pratiques pédagogiques en direction de la multiplication des situations d'apprentissage dans lesquelles la langue étrangère est utilisée comme moyen d'action ou dans le cadre d'une action. Cela se relie nécessairement à une conception de l'élève en tant qu'acteur, et en tant qu'agent, auquel on reconnaît une certaine autonomie.

La reconnaissance de l'autonomie et de l'initiative des élèves est également inscrite dans le socle commun : la maîtrise des langages et des formes d'expression, qu'il s'agisse de la langue nationale, de l'expression culturelle ou artistique ou de l'expression en langue étrangère, sont la clé de l'autonomie, de l'initiative et de l'inclusion des individus dans un ensemble social, et à plus court terme, de leur insertion réussie dans le monde de l'école.

Le but des ateliers est donc de permettre aux élèves de faire l'expérience de vivre la langue étrangère et d'agir en langue étrangère. Ils doivent être l'occasion de consolider comme d'approfondir et de développer leurs compétences dans les activités langagières de l'oral (la compréhension, l'expression et l'interaction). Ils doivent aussi aboutir dans la réalisation de projets liés à la discipline ou de nature plus transversale, puisque la langue étrangère est la porte d'entrée dans la globalité d'une culture. Toute activité ou situation d'entraînement qui sera de nature à faire de la langue étrangère une réalité concrète et une expérience, plutôt qu'un objet d'étude par définition destiné à rester étranger, est à rechercher. Vivre ou faire vivre la langue étrangère passe aussi par le contact avec des documents sonores authentiques et des supports culturellement riches. Le contact avec une langue et avec une culture étrangères, loin de détacher l'individu de lui-même, l'enrichissent et l'ouvrent au monde.

Tout locuteur (finalement devenu) efficace et compétent à l'oral en langue étrangère a eu la possibilité de compléter l'enseignement reçu dans la classe par un contact accru avec la langue étudiée, lors de voyages, en rencontrant des locuteurs natifs ou, plus simplement, en écoutant les informations, des chansons, en regardant des films. L'accompagnement éducatif a aussi pour but de donner ce supplément d'expérience indispensable à tous les élèves, il ne faut donc pas assigner les élèves à l'aide aux devoirs et aux leçons OU aux ateliers de pratique. Le soutien, l'aide au travail personnel peuvent être des étapes nécessaires ; ils ne doivent pas être la fin d'un parcours : ce n'est que par une pratique vivante au fil d'un parcours motivant et stimulant que tout locuteur, tout élève, peut devenir plus compétent et plus efficace en langue étrangère.

Si la remédiation et le soutien au travail personnel sont nécessaires, ils doivent être une étape mais pas la fin d'un parcours : tout locuteur, tout élève peut devenir plus compétent et plus efficace en langue étrangère.

PRATIQUE DES LANGUES VIVANTES ETRANGERES					
Objectifs visés dans la circulaire/besoins des élèves	Complémentarité avec le projet d'établissement	Points de vigilance préalable	Ateliers	Evaluation de l'objectif, de l'effet sur les élèves et indicateurs	Evaluation des effets sur les enseignants et indicateurs
Faire vivre aux élèves des activités langagières de compréhension et d'expression orale en complément des temps d'enseignement.	<p>Assurer à tous les élèves la maîtrise du pilier 2 du socle commun (la pratique d'une langue vivante au niveau A2)</p> <p>Permettre la réussite et la poursuite d'études de tous les élèves.</p> <p>Limiter le nombre des redoublements.</p> <p>Développer l'autonomie des élèves dans leurs apprentissages.</p> <p>Permettre la différenciation des enseignements et des apprentissages.</p> <p>Permettre un travail par compétences, en particulier pour l'oral.</p>	<p>Articulation travail en classe / travail hors de la classe ou travail en autonomie.</p> <p>Place des TICE ; accès à des équipements et à des ressources multimédia.</p> <p>Pertinence, pour les objectifs visés, des activités proposées et des outils TICE utilisés .</p> <p>Pédagogie centrée sur la mise en action des élèves ; conception de la pratique comme facteur d'apprentissage.</p> <p>Question des compétences des intervenants.</p> <p>Renouvellement des activités proposées et/ou rotation des intervenants</p> <p>Perception correcte de la définition des niveaux A2 et B1</p>	<p>Effectif à adapter à l'activité langagière travaillée et aux outils / supports de travail utilisés ou disponibles.</p> <p>Ateliers de jeux de rôles, de débats et d'activités d'expression orale.</p> <p>Ateliers de travail centrés sur la compréhension orale.</p> <p>Réalisation de projets réels (récitals de poèmes, ou de comptines, chorale, mise en scène d'une pièce / scène de théâtre, etc.)</p> <p>Activités sportives, manuelles, culturelles, etc., réalisées en langue étrangère.</p> <p>Réalisation de projets virtuels (voyages ou correspondances virtuels).</p>	<p>Degré d'autonomie ou de spontanéité dans la prise de parole en atelier.</p> <p>Capacité à évaluer ses besoins, ses acquis et ses progrès et à agir en conséquence.</p> <p>Degré d'implication dans les activités mises en place en classe.</p> <p>Efficacité de la communication en LVE.</p> <p>Degré d'exactitude de la communication en LVE.</p> <p>Elévation des résultats aux évaluations organisées dans le cadre de la classe.</p> <p>Passage de A1 à A2 et /ou de A2 à B1.</p>	<p>Développement de l'aptitude à permettre et à valoriser l'autonomie des élèves.</p> <p>Capacité à évaluer les progrès et le niveau de l'expression en termes d'efficacité, de fluidité et d'adéquation et pas seulement en fonction de la correction grammaticale.</p> <p>Développement de l'aptitude à concevoir des situations d'apprentissage et de pratique interactives.</p> <p>Capacité à assumer une posture d'enseignant différente.</p> <p>Aptitude à la mise en œuvre de projets transversaux ou de projets à moyen terme.</p> <p>Incidence sur l'estime de soi sur le plan professionnel.</p>